Image not found or type unknown

Contestation d'une assurance vie

Par **MErLET Jean Jacques**, le **21/09/2016** à **14:09**

Maitre,
Ma Mère à contracté une assurance vie en 1997 dont les bénéficiaires étaient mon Frère et moi (seuls héritiers) En 1998, elle a contracté la maladie d'Alzheimer qui c'est rapidement aggravé. En 2000, elle a été admise dans un etablissement spécialisé qui m'a fourni les documents de suivi de sa maladie qui s'est rapidement aggravée au point qu'elle ne reconnaissait plus personne. En 2011, j'ai pris la tutelle et je me suis aperçu que son concubin lui avait fait signé une assurance vie à son profit n 2000 mais surtout un avenant a elle de 97 au profit de mon frère alors que d'après les documents que je possède, elle n'était plus en mesure de discerner quoi qu ce soit. Sa signature sur le document atteste bien de sa dégradation. Elle vient de décéder et je voudrais savoir si je peux contester l'avenant.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés